



Communiqué de presse

SECANIM

Des règles inadaptées aux réalités de terrain

La Confédération Paysanne Creusoise dénonce les nouvelles règles d'enlèvement imposées unilatéralement par l'entreprise SECANIM en charge de l'équarrissage sur une partie du département. Les chauffeurs, mis sous pression par leur direction, risquent de refuser très rapidement des enlèvements jugés non conformes au règlement interne de SECANIM. Les menaces de licenciement sont lourdes pour eux en cas d'adaptabilité aux réalités des fermes dans les campagnes et de non-respect du règlement de l'entreprise.

Si certaines règles peuvent être cohérentes comme l'absence d'arbres, bâtiments, lignes électriques ou téléphoniques au point de collecte pour éviter tout incident ou accident. D'autres sont juste inapplicables sur le terrain :

- pas d'enlèvement depuis la voie publique – incluant les routes communales, les chemins communaux, les entrées de champ
- pas de marche arrière ou manœuvre du camion sur la voie publique
- interdiction d'emprunter les voies interdites aux poids lourds, parfois seul accès à une ferme

Ainsi, SECANIM force indirectement les éleveurs à créer dans leur ferme ou dans un champ, une plateforme d'enlèvement carrossable permettant la manœuvre de camions de 18T ou plus.

De telles règles laissent pour compte bon nombre de fermes - entre un quart et un tiers d'après SECANIM eux-mêmes, dû au fait d'accès non empierrés, de traversées par une voie publique, ou de fermes entourées d'habitations qui nécessitent un point de collecte au champ pour éviter les nuisances.

Au-delà des seuls exploitant.es agricoles, la question de l'enlèvement se pose également pour tous les petits détenteurs. Retraités avec leurs troupeaux, particuliers avec quelques équins etc. Chacun devra-t-il dépenser des milliers d'euros de terrassement ou verrons-nous pourrir les carcasses non collectés dans nos villages?

La Confédération Paysanne Creusoise demande l'intervention immédiate de l'État qui délègue une mission de service publique primordiale du point de vue sanitaire à cette entreprise.

Le monde paysan a déjà assez à faire avec le Code Rural, le Règlement Sanitaire Départemental et la pression des épizooties, il n'a pas à obéir aux lubies de technocrates de Clichy qui n'ont jamais mis les pieds dans une ferme et méprisent leur personnel.

En cas de refus d'enlèvement par les chauffeurs SECANIM et en soutien avec eux, nous invitons chaque éleveur.euse à déposer ses carcasses devant les grilles de la Préfecture de Creuse ou de la DDCSPP 23 !

Contacts :

Eric Robin Lamotte, porte-parole de la Confédération paysanne 23, Eleveur laitier à Nouzerine, 06 32 91 64 22

Sylvain Tilleul, membre du Bureau de la Confédération paysanne 23, Eleveur ovin viande à Bord St Georges, 06 98 09 35 67